

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 58

présenté par

M. Dive, M. Pradié, Mme Genevard, M. Nury, M. Forissier, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Habert-Dassault, Mme Serre, M. Hetzel, M. Ciotti, Mme Bazin-Malgras, M. Neuder, M. Vermorel-Markes, Mme Bonnivard, M. Cordier, M. Viry, Mme Bonnet, Mme Gruet, Mme Dalloz, M. Schellenberger, M. Pauget, M. Taite, M. Boucard, Mme Petex, Mme Périgault et M. Emmanuel Maquet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.